



Vous ne voyez pas ce message ? Ouvrir dans un navigateur

# Pourquoi verser son BSA sur le CET ?

Date limite de saisie demain 14 MAI

**Quel est l'intérêt de verser sa prime BSA  
(Partiellement ou totalement) sur son CET ?  
A quoi ça sert ?**

Des questions que l'on peut se poser chaque année au moment du versement en Avril/Mai et lors de l'ouverture de la GERS sur le sujet.

Objectif Principal : Transformer sa prime en jours.

Avantages :

- Permet d'acquérir des congés supplémentaires que l'on peut cumuler d'année en année et qui peuvent être pris, soit en complément des congés annuels, soit dans le cadre de congés spécifiques ou en congé de fin de carrière (cf. [accord sur le CET](#)).
- Lors de l'utilisation de ces jours, selon le motif, cela peut permettre de bénéficier d'un abondement de la CEHDF jusqu'à 35%.
- Le versement de cette prime dans le CET permet d'éviter la fiscalité (charges salariales sur le bulletin de paye et impôt sur les revenus) et réduit son Revenu Fiscal de Référence servant de base pour l'octroi de plusieurs aides (CAF, Bourses d'études, Rénovation énergétique, ...).

- Il est possible d'alimenter son PERCOL (EX PERCO-I), pour se constituer un capital retraite avec une fiscalité avantageuse (cf. le fonctionnement du PERCOL), par le transfert de 10 jours de CET maximum par an avec un abondement de la CEHDF à hauteur de 35%.

Enfin, en cas de besoin, il est toujours possible de se faire payer chaque année jusqu'à 10 jours de CET sous la forme d'une prime fiscalisée.

Vous retrouverez toutes les informations détaillées dans l'espace RH, en cliquant sur le lien suivant [Mes avantages sociaux, mon épargne salariale](#) .

N'hésitez pas à nous contacter [cfdt.cehdf@gmail.com](mailto:cfdt.cehdf@gmail.com) pour de plus amples informations.

## **Vous savez pouvoir compter sur Nous !**

### **Vos représentants CFDT**

Muriel LEGRAND, Karine BOUSSEMART, Diana DEVREESE, Magali VANDENBROM, Nathalie LACOURT, Virginie BOURDON,  
Yoan MEURANT, Alexis LEULIET, Mickaël SOYEUX, Tonino PACHECO, Arnaud PATRON,  
Bertrand DUBOIS, Michel FORTEZ, Stéphane DENEUVILLE

[cfdt.cehdf@gmail.com](mailto:cfdt.cehdf@gmail.com)

[Consultez le site internet de la CFDT CE HDF](#)

[Voir notre site internet](#)